

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
1^{er} Décembre 2017

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 22

Votants 29

OBJET :
26. PROJET DE L'EARL
DU VERT GAZON.
CONSULTATION DU
PUBLIC.AVIS DU
CONSEIL MUNICIPAL.

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 14/12/2017

Reçu en préfecture le 11/12/2017

Affiché le 14-12-2017



L'an deux mil-dix-sept, le sept DÉCEMBRE à dix-huit heures trente minutes

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

Étaient présents : M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme DELOMMEZ-DUBOIS Marie-Angèle – M. DIDELOT Bernard – M. MARCINKOWSKI Claude – M. VERWAERDE Franckie – Mme CARON Sophie Adjoints – Mme CARREZ-DEWERDT Marie-France – M. DEBAECKER Yves – Mme BORDEAU-MURA Charlotte – M. BAUDRY José – Mme BILLIAU-BODELLE Marie-Françoise – M. MABRIEZ Philippe – Mme PLE-BOULENGUER Sandra – M. LEMETTRE Jean-Louis – Mme COUSSEMAKER-DEBERDT Murielle – Mme ROUSSELLE-POTTIEZ Corine – M. LORIDAN Bernard – Mme HAMELIN-DENANS Géraldine – M. HUE Jean-Luc – Mme DUMONT Catherine – Mme ADONEL Louise – M. LAPIERRE Julien Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES : M. KUJAWA Philippe – Mme BEURAERT-CEUGNART Martine – Mme BOULENGER-HAVEZ Delphine – Mme BOUVET Margaret – M. SERE Soarey Idriss – M. PARENT Jacques – Mme DI PENTA Anna **donnant délégations respectives** à Mme DELOMMEZ-DUBOIS Marie-Angèle – M. DUYCK Joël – Mme BORDEAU-MURA Charlotte – M. VERWAERDE Franckie – Mme COUSSEMAKER-DEBERDT Murielle – Mme HAMELIN-DENANS Géraldine – M. LORIDAN Bernard.

M. VERWAERDE Franckie a été élu Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation du public s'est tenue en Mairie de Merville du 23 octobre au 20 novembre 2017 sur la demande présentée par l'EARL du VERT GAZON en vue d'exploiter un élevage porcin composé de 1 586 animaux-équivalents sur la Commune d'Estaires.

Les objectifs de cette consultation consistent à informer le public et à recueillir ses observations sur la demande de l'EARL d'exploiter un élevage porcin, dont une partie du territoire de Merville se trouve dans un rayon de 1km autour de l'installation concernée, et dont l'épandage se fera sur les communes d'Estaires, Neuf-Berquin, Merville et La Gorgue.

Monsieur Cyril HERNU va reprendre en fin d'année la totalité de l'exploitation de ses parents (polyculture et élevage porcin) et souhaite pérenniser celle-ci.

Son projet consiste à développer l'activité porcs, en système naisseur/post sevrage, sur le site existant, par :

- L'agrandissement d'un bâtiment d'élevage existant afin de pouvoir accueillir 336 truies productives (actuellement 160).
- La désaffectation d'une ancienne porcherie de 551 m² qui deviendra un hangar de stockage pour matériels.
- La construction d'un nouveau bâtiment d'élevage, permettant d'accueillir 2 592 porcelets en post-sevrage.

Le projet permettra d'optimiser les performances techniques d'élevage et d'améliorer les conditions de travail des exploitants.

Après projet, l'exploitation disposera de 5 bâtiments : une maternité, un bloc saillie, un bâtiment « gestantes », un bâtiment « cochettes », un bâtiment « post-sevrage ».

.../...

.../...

Envoyé en préfecture le 11/12/2017

Reçu en préfecture le 11/12/2017

Affiché le 14.12.2017



CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DECEMBRE 2017

OBJET : 26. PROJET DE L'EARL DU VERT GAZON. CONSULTATION DU PUBLIC. AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL.

Les porcelets quitteront l'exploitation à l'âge de 11 semaines, vers 22/23 kg. La production sera d'environ 2 390 porcelets par an.

Le projet sera compatible avec les orientations du SDAGE Artois-Picardie et du SAGE de la Lys.

Le lisier sera épandu sur les terres du plan d'épandage appartenant à l'EARL du VERT GAZON et à 2 exploitants tiers, Patrick et Hervé MARMUSE. Le périmètre est de 119.55 hectares, dont 81.49 hectares potentiellement épandables en lisier.

L'extension devrait permettre, à terme, l'embauche d'une personne à temps plein.

Le conseil municipal, à la majorité (6 contre), émet un avis favorable sur cette demande.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DUYCK

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.